

Compte-rendu du Conseil Municipal

17 novembre 2016

Présents : M Michel MARESCOT- Maire- Mme Sylvaine de KEYZER, Mme Sophie DIERRE, M Pascal DROCCHI - Adjoint - Monsieur Thierry BONVOISIN - Monsieur Michel DABOUT - Monsieur Alain FAURE - Madame Catherine FILIPOV - Madame Michelle LEGRY - Monsieur Jean-Claude LE MOINE - Madame Martine LETARTRE - Monsieur Olivier PONTHEU.

Excusés : Monsieur Philippe GANNE, Monsieur Jean-Paul HAUVEL donne pouvoir à Monsieur Alain FAURE.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Michelle LEGRY.

- Informations de Monsieur le Maire
 - Remerciements du restaurant la Briquerie pour la gentillesse de l'équipe municipale lors du repas des Anciens.
 - Un agent communal a demandé à rejoindre la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie pour le service des ordures ménagères sous la forme d'une mise à disposition.
- Décisions modificatives
 - Participation Société Publique Locale

Suite à la création de la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville, la répartition du capital social de la SPL octroie à la commune de Villerville 1 action d'un montant de 500€. 50 % de cette somme (250€) doit être rapidement mandatée en 2016 afin que la SPL puisse fonctionner. Pour ce faire, demande de transfert du chapitre 020 au chapitre 261. De même accord du Conseil pour inscrire la même somme au BP 2017. Accord du Conseil.
 - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2016 (FPIC)

Le montant du FPIC que la commune doit payer pour l'année 2016, est plus élevé que le montant budgété. Demande au Conseil de prélever 3 910€ des dépenses imprévues (022) pour les placer à l'article 73925. Accord du Conseil avec toutefois une requête aux services de l'Etat pour transmettre cette information bien avant le vote du BP 2017 et éviter ainsi ces écritures comptables.
 - Décorations de Noël

Le projet d'achat de décorations de Noël a été accepté sur le principe par le Conseil mais non budgété. Demande au Conseil de prélever 3 400€ des dépenses imprévues (020) pour les placer à l'article 21578. Illuminations prévues face à la mairie et en façade, à la Résidence du Bout du Haut et en pourtour de la place du lavoir. Accord du Conseil.
 - Vente maison cour du Pont

Régularisation d'écritures comptables à effectuer pour la vente. Accord du Conseil.
 - Travaux au Garage

Compte-tenu de l'urgence après la visite d'1 entreprise spécialisée en structures métalliques, monsieur le Maire a engagé la dépense suivante : consolidation de la structure côté ouest près du parking des fossés vieux. De même il convient de procéder au remplacement des boulons de la charpente métallique du Garage comme le préconise le bilan exécuté par le cabinet

IBATEC lors de l'achat : devis déposés par l'entreprise Atelier Serrurerie Rénovation (Beuzeville -27), pour un montant global de 29 689,00€ HT soit 35 626,80€ TTC. Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget primitif, le Conseil Municipal doit autoriser le transfert de 36 000€ du chapitre 615221 au 2135.

Le Conseil valide la notion d'urgence proposée par Monsieur Le Maire pour la 1^{ère} intervention de consolidation.

Le Conseil autorise la signature des devis de l'entreprise ASR :

1- consolidation de la charpente métallique pour un montant de 22 300,00€ HT soit 26 760,00€ TTC.

2- remplacement des boulons de la charpente métallique pour un montant de 7 389,00€ HT soit 8 866,80€ TTC.

et autorise le transfert de la dépense suivante :

- Prélever 36 000€ du compte 615221,
- Inscrire 36 000€ au compte 2135,

- Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

- Modification des statuts

Les Communautés de Communes se verront transférer de nouvelles compétences obligatoires à compter du 1er janvier 2017, à savoir :

- la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- la promotion du tourisme (dont la création d'offices de tourisme) ;
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Ces nouvelles compétences doivent être ajoutées aux statuts ainsi que la mise à jour.

Accord du Conseil.

- Taxe de séjour 2017

La Commune décide de garder la perception de la taxe de séjour et donc de ne pas la transférer à la communauté de communes.

- Rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

Le Conseil donne un avis favorable.

- Adoption du règlement de collecte intercommunal des ordures ménagères

Le Conseil instaure le règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés sur la commune de Villerville. Chaque habitant recevra prochainement une notice explicative (guide, flyer...) avec les différents changements dans la collecte des OM, des encombrants, des déchets verts et des sacs jaunes à compter du 1^{er} janvier 2017.

- Renouvellement de bail commercial

- Demande de renouvellement de bail commercial situé aux 1 et 3 rue du Maréchal Foch (crêperie) arrivé à son terme le 14 octobre 2015 (date rétroactive).

Après négociation, la commune et le locataire acceptent les modalités suivantes :

- Le bail est renouvelé rétroactivement à compter du 15/10/15 pour 9 ans jusqu'au 14/10/2024,
 - l'augmentation du loyer sera de 50€/mois soit un nouveau loyer mensuel de 594,62€,
 - l'indice de révision du loyer de référence est celui du 2nd trimestre 2016, soit 108,40,
 - une régulation de loyers sera demandée pour les mois d'octobre 2015 à novembre 2016 inclus par application de l'augmentation sus décidée.
- Accord du Conseil.

- Demande de déspecialisation pour le local actuellement dédié à la vente d'antiquités, situé 3 rue Maréchal Foch pour exercer la vente d'épicerie fine, produits régionaux, vins et spiritueux, artisanat local lié aux produits vendus.
Les Conseillers Municipaux n'étant absolument pas convaincus de la pérennité d'une telle activité, refusent cette déspecialisation.
- Renouvellement de contrats
Après 2 années en CUI, proposition d'embauche en CDD à temps non complet à partir du 17/11/16 pour des missions :
 - gestion de l'APC du 17/11/16 au 31/12/17 pour 22h30 hebdomadaires,
 - ouverture de l'Office du Tourisme du 17/11/16 au 31/12/16 pour 12h30 hebdomadaires (contrat maintenu sur la même base en 2017 si la SPL nouvellement créée n'aurait statuer sur le personnel avant le 31 décembre 2016).
 Accord du Conseil.
- Redevance pour l'occupation du domaine public gaz 2016
Redevance de 251€ pour un linéaire de 3318 mètres.
Accord du Conseil qui souhaite que le SIGAZ trouve une solution afin d'éviter tous les ans ce genre de délibération qui manifestement ne réduit pas les démarches administratives.
- Expérimentation de clapage des sédiments de dragage d'entretien du port de Rouen au large du littoral du Calvados
Dépôt d'une motion contre l'expérimentation de clapage des sédiments de dragage.
Le Conseil estime que cette enquête ne donne pas suffisamment de garanties pour la santé publique, l'environnement, la biodiversité et plus spécifiquement pour notre gisement de moules et la qualité de nos eaux de baignade.
- Logement situé 73 rue Butin
Travaux nécessaires dans le cadre d'1 déspecialisation potentielle du bail commercial dédié à des chambres d'hôtes en bail d'habitation.
Accord du Conseil avec une réserve sur ces interventions en stipulant qu'ils ne pourront être diligentés QUE si le dossier quant à la nature du bail commercial dédié aux chambres d'hôtes soit suffisamment avancé et clairement exposé au Conseil Municipal qui devra donner sa décision quant à l'éventuelle demande de déspecialisation.
- Rétrocession du Parc des Graves par le Conseil Départemental
pour une superficie totale 6ha 11a 88ca à la commune pour 1€ symbolique et les documents comptables relatifs à cette rétrocession.
Accord du Conseil qui sollicite le versement de la prise en charge financière de la gestion du Parc des Graves par la commune pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 à la date de signature de l'acte définitif, compte tenu de l'exigence de passer ce dossier devant la commission environnement du Département, puis devant sa commission permanente puis être signée par devant notaire.
- Demande de participation pour la sécurisation du stade
Après de la Ligue de Football de Normandie pour l'achat de 2 pare-ballons de 100ml pour 5 818,26€ TTC et la main-d'œuvre pour 6 706,34€ TTC.
Accord du Conseil pour solliciter une subvention au Fond d'Aide au Football Amateur pour la sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral pour un montant total de 12 524,60€ TTC.
Le Conseil donne un accord de principe pour la signature de ces 2 devis à condition d'obtenir la subvention de 50%.
- Travaux de voirie rue Lucien Coutaud
La dernière estimation de l'entreprise Eiffage est de 38 319€60 TTC. La commune prendra à sa charge :

- la réalisation de fossés et d'exutoire des eaux pluviales en bordure de chaussée
- l'abattage ou la rectification de haies empiétant sur le domaine public afin d'opérer la création des fossés si nécessaires.

Accord du Conseil pour la signature du devis de l'entreprise Eiffage et pour que les travaux restant à la charge de la commune soient effectués en régie.

- Demande de subvention de la Confrérie du Singe en Hiver

Pour la préparation du 55ème anniversaire du tournage du film « Un Singe en Hiver ». Cette subvention permettra l'achat de différents objets « cultes » pour un montant de 1 500€. La Confrérie s'engage à redonner le montant de cette subvention et à participer au prochain feu d'artifice du mois d'octobre 2017.

Accord du Conseil.

- Concessions de cimetière et cinéraire

Le nombre de places disponibles dans le nouveau cimetière diminue malheureusement très rapidement.

Afin de faciliter le renouvellement des concessions de cimetière, il est proposé au Conseil l'arrêt de la vente des concessions perpétuelles. La durée de concession maximale proposée sera de 30 ans.

Dans cette même optique, notre Brigadier-chef principal propose de remplacer les cases cinéraires du 3^{ème} cimetière par des caves-urnes enterrées dans le sol et pouvant permettre la réalisation d'un petit monument de recueillement. Les modalités seront à définir.

Accord du Conseil pour l'arrêt de la vente de concessions perpétuelles à compter du 01/01/17.

Accord du Conseil pour le projet de vente de caves-urnes. Les détails seront à évoquer lors d'un prochain conseil.

- Location de matériels communaux

Accord du Conseil pour la location de 2 tentes de dimension 5 x 12 m par les habitants de la commune pour un montant de 200€ l'une (personnel pour le montage compris). Une convention sera signée et une attestation d'assurance demandée.

Un état du reste du matériel que la commune pourrait louer, reste à faire.

- Questions diverses

- Devis pour les travaux du Casino (obligatoires pour le projet de réhabilitation de la salle du Casino)
 - Diagnostic amiante avant travaux par l'entreprise Diagamter pour 1 140,00€ HT soit 1 368,00€ TTC.
 - Contrat de Coordination Sécurité Santé (suivi du chantier en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs) par le bureau Veritas pour 2 440,00 HT soit 2 928,00€ TTC.

Accord du Conseil.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT

